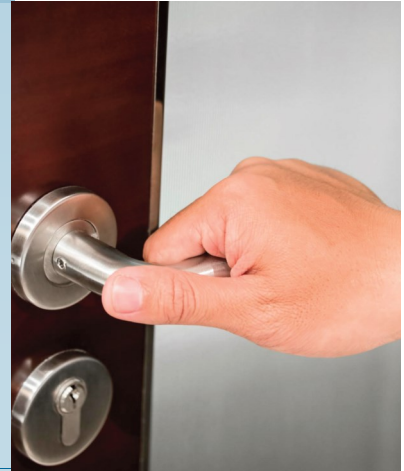




1788, chemin de la Canardière  
Québec (Qc) G1J 2E3  
Tél: 418-614-2495 #111  
Fax: 418-614-1541

Août 2020  
Volume 47  
Rédaction: Bruno Dion



# FROHQC-Info

## DES NOUVEAUX LOCAUX POUR LA FROHQC

La Fédération quitte la Halle Fleur de Lys pour le quartier Maizeret dans Limoilou.

Chaque membre de l'équipe va pouvoir ainsi disposer d'un bureau fermé, ce qui est désormais important avec les nouvelles contraintes sanitaires. Nos nouveaux locaux sont également de plein pied dans la rue et comprennent une grande salle de réunion.

Malgré l'adaptation nécessaire au passage complet de l'équipe en télé-travail, nous avons réussi à poursuivre le déploiement du nouveau site web du CSIEQ (<https://csieq.com/>), l'organisation de notre Assemblée annuelle puis le déménagement vers de nouveaux locaux.

Nous sommes conscients que nous devons être patients avant de pouvoir offrir un nouveau cycle de formation en présentiel mais nous sommes convaincus que des meilleures conditions de travail permettront de répondre encore mieux à vos attentes.

### Dans ce numéro

Nouvelle politique d'investissement de 225 M\$.....	2
Départ de Bruno Dion.....	3
Québec philanthrope.....	3
Les mesures de la COVID19.....	4
Réparations et urgences .....	5
Arrivée d'Annie Coulombe.....	5

### La FROHQC, une équipe à votre service

- André Castonguay  
*Directeur général #322*
- Bruno Dion  
*Directeur général adjoint #326*
- Francine Julien  
*Agente d'accueil #111*
- Isabel Moreau  
*Directrice financière #427*
- Nadiia Makhlay  
*Adjointe à la directrice financière*
- Jean-Pierre Auclair (#224)  
*Directeur du développement*
- Charles Julien, T.P (#223)
- Jocelyn Gagné (#225)  
*Conseiller technique*  
*Inspecteur en bâtiment*

## ENTENTE CONCLUE SUR UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE 225M\$ ACCUMULÉS DANS L'ANCIEN FONDS QUÉBÉCOIS DE L'HABITATION COMMUNAUTAIRE (FQHC)

À la suite de l'annonce par Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de la conclusion d'une entente portant sur une politique d'investissement en habitation utilisant les sommes accumulées par le Fonds québécois de l'habitation communautaire (FQHC), les trois représentants des organismes contributeurs de ce fonds et membres du comité de cogestion (la Confédération québécoise des coopératives d'habitation, le Regroupement des offices d'habitation du Québec, le Réseau québécois des OSBL d'habitation), saluent l'adoption de cette nouvelle politique d'investissement.

Élaborée en partenariat dans la dernière année par le comité de cogestion, incluant la Société d'habitation du Québec, cette politique d'investissement en habitation facilitera la préservation et le développement du parc immobilier des organismes contributeurs.

Le comité prend note que le gouvernement s'assurera que le programme qui résultera de cette politique d'investissement sera approuvé prochainement et qu'il sera disponible dès le début de l'automne.

Rappelons que la mission du FQHC, créée en 1997, avait pour objectif de percevoir et distribuer les contributions provenant de tous les organismes propriétaires de logements réalisés et subventionnés par l'entremise des programmes AccèsLogis Québec (ACL), Logement abordable Québec – volet social et communautaire et Achat-rénovation pour la réalisation de logements sociaux, coopératifs et sans but lucratif (PARCO).



Gervais Darisse, président du FQHC

Le FQHC aura permis d'amasser un fonds de réserve immobilier collectif de plus de 220 millions de dollars. Ces sommes permettront non seulement de rénover le parc existant de logements, mais également de soutenir d'autres initiatives de développement et d'innovation en habitation mises de l'avant par les organismes contributeurs.

De plus, la garantie de prêts offerte par la SHQ dans le cadre de cette nouvelle politique d'investissement, agira comme un véritable levier multipliant ainsi les investissements des organismes contributeurs à plusieurs milliards de dollars dans l'économie québécoise.

Cette annonce d'aujourd'hui permettra aux organismes contributeurs au FQHC de mieux répondre aux besoins criants en habitation sociale, communautaire et coopérative en contribuant activement à la relance de l'économie et de l'emploi dès l'automne 2020.

## DES CHANGEMENTS À LA DIRECTION DE LA FROHQC

Après plus de 4 années comme directeur général adjoint, j'ai décidé de quitter la Frohqc pour relever un nouveau défi dans le monde de l'habitation communautaire.

Aux côtés d'André Castonguay et d'une équipe dévouée et compétente, la Fédération a connu une transformation importante. Le soutien et l'accompagnement des groupes ont été particulièrement renforcés à travers des nouveaux outils de communication, un plan de formation adapté et des rencontres régulières sur des sujets d'intérêt (la certification des RPA, la Vision de l'habitation de la ville de Québec).



Bruno Dion, Sandrine Viel (administratrice) et Stéphane Paradis pour les 50 ans de l'organisme La Baratte

La Fédération siège activement sur plusieurs tables de concertation ainsi que sur les comités régionaux sur le soutien communautaire. Dans ce cadre, la Fédération et ses partenaires (la Fédération des coopératives et les Offices municipaux) ont conduit une vaste tournée dans Chaudière-Appalaches pour mieux évaluer les attentes des organismes et faciliter leur articulation avec le plan d'action du Comité régional.

Le choix d'une démarche partenariale a également permis de développer des projets comme le Registre partagé du logement subventionné à Québec.

Je veux ici remercier l'ensemble du conseil d'administration pour leur confiance, toute l'équipe de la Fédération et, bien entendu, les groupes en habitation qui font un travail incroyable et pas assez reconnu pour aider toujours davantage de personnes vulnérables à se loger. Longue vie à la Frohqc.

## COVID 19

### La Fondation Québec Philanthropique soutient plusieurs OBNL

Le gouvernement fédéral a créé un Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC).

La Fondation Québec Philanthropique a rendu publics tous les soutiens accordés à des organismes communautaires.

Plusieurs membres de la Frohqc ont pu ainsi être soutenus:

L'Alliance jeunesse chutes de la Chaudière, le Centre le Rucher, le Centre Jacques-Cartier, Le Piolet ainsi que la Maison de Job

## COVID 19– LA SITUATION EN JUILLET POUR LES RPA

Depuis le 18 juin 2020, **les visites dans l'unité locative du résident sont permises dans toutes les RPA** sans éclosion, et ce, dans toutes les régions sous réserve du respect de conditions spécifiques en matière de protection de contrôle des infections.

Aucun visiteur n'est autorisé dans les aires communes excepté pour les déplacements. Certaines adaptations peuvent être mises en place pour des situations particulières. Pour plus de détails, veuillez svp vous référer à la directive à l'adresse suivante sur le site Web du MSSS : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/covid-19-directives-au-reseau-de-la-sante-et-des-services-sociaux/proches-aidants/>.

- Les visites doivent permettre de respecter les consignes gouvernementales en vigueur concernant les rassemblements privés (<https://www.quebec.ca/sante/problemes-desante/a-z/coronavirus-2019/rassemblements-evenements-covid19/#c59362> ). En date du 25 juin 2020, un maximum de 10 personnes (personnes proches aidantes ou visiteurs) provenant de trois ménages différents peut rendre visite à un résident, et ce, en respectant une distanciation physique de 2 mètres.
- Un accompagnement des visiteurs est nécessaire pour valider l'absence de critères d'exclusion parmi les visiteurs et pour superviser l'application des mesures PCI requises.

**Les visiteurs doivent porter un masque de procédure** et lorsque ce dernier n'est pas disponible, un couvre-visage appartenant à ce visiteur peut être porté lors des déplacements à l'intérieur de la résidence.

**À l'intérieur de l'unité locative**, les mêmes consignes que pour la population générale s'appliquent (<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/az/coronavirus-2019/rassemblements-evenements-covid19/> ):

- Tenir un registre pour la gestion des entrées et des sorties afin de faciliter la recherche de contacts en cas d'éclosion, le cas échéant.
- La livraison de produits ou de biens, quelle que soit leur provenance, est permise aux unités locatives ou à la réception de la résidence. Si cette dernière option est privilégiée, le résident peut se rendre à la réception pour recueillir ces produits ou biens.
- Les travaux de construction ou de rénovation dans la résidence sont permis dans la mesure où les règles sanitaires et de PCI sont respectées.
- Les visites de location sont permises, dans la mesure où les règles sanitaires de PCI sont strictement respectées.
- Il est permis d'utiliser les balançoires d'une RPA si les mesures de distanciation physique sont respectées, à l'exception des occupants d'une même unité locative. Les balançoires devront être nettoyées entre chaque utilisation.

### LES RASSEMBLEMENTS INTÉRIEURS PERMIS SOUS CONDITIONS

- Les rassemblements doivent se limiter à un maximum de 10 personnes provenant d'au plus trois ménages différents.
- Une distance minimale de 2 mètres doit être maintenue entre les personnes qui ne proviennent pas d'un même ménage.
- Un masque de procédure et lorsque ce dernier n'est pas disponible, un couvre-visage appartenant à ce visiteur doit être porté.

## SERVICE DE RÉPARATIONS & URGENCES POUR LES MEMBRES DE LA FROHQC

La FROHQC recommande à ses membres les services de m. Jacques Tremblay, entrepreneur qui œuvre dans le monde du logement social et communautaire depuis de nombreuses années.

M. Tremblay offre ses services aux résidences qui ont une réparation urgente à effectuer dans l'immeuble. Par urgence, on entend tout bris qui fait en sorte que l'eau coule (réservoirs d'eau chaude, bris de tuyaux, débordement etc.) ou qui peut mettre l'intégrité de votre immeuble en danger à court terme. M. Tremblay tient un inventaire assez complet des composantes nécessaires pour remplacer celles qui sont défectueuses. Il est également détenteur des cartes nécessaires pour effectuer ces réparations.

M. Tremblay est également équipé pour entrer sécuritairement dans vos immeubles (gants, masques, visières en plastiques pleine grandeur etc.). Les interventions devront se faire de façon sécuritaire tout en respectant la notion de distanciation sociale (au moins deux mètres de distance). M. Tremblay peut annuler toute intervention si ces précautions ne sont pas respectées pour assurer l'intégrité de tous.

M. Tremblay détient sa licence RBQ et tout l'équipement nécessaire pour vous venir en aide.

Ce service est disponible 24 heures sur 24 / 7 jours sur 7.

### Tarifs :

Sur les heures de bureau : 48.00\$ l'heure  
taxes incluses  
Entre 17h et 8h AM : 70.00\$ l'heure  
taxes incluses

**Jacques TREMBLAY**

**418-655-5678**

Centre de Services **Immobiliers** de l'Est du Québec

## ARRIVÉE DE ANNIE COULOMBE À LA FROHQC

À partir du lundi 17 août, Annie Coulombe deviendra la nouvelle directrice adjointe de la Frohqc, en remplacement de Bruno Dion.

Après des études en graphisme, Annie Coulombe a occupé plusieurs postes dans des compagnies de communication.

Directrice des opérations et responsable des ressources humaines jusqu'à présent, Annie Coulombe arrive avec le souhait de mettre ses compétences au service de la Fédération et de ses membres.

